RÉSEAU DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LA PAIX

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Termes de référence

ÉVALUATION DE FIN DE PROJET

Funded by the European Union

1. Introduction

Les partenaires du Consortium du projet Réseau Recherche et Action pour la Paix (REcAP) sollicitent des propositions de la part de bureaux d'études certifiés/consultants indépendants pour la réalisation d'une évaluation de fin de projet. La date limite de soumission des propositions techniques et financières est fixée au 30 septembre 2025. L'évaluation vise à examiner de manière indépendante la mise en œuvre globale du projet, y compris sa performance et ses résultats en utilisant les critères de l'OCDE/CAD (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impacts et durabilité), et également en conformité avec les normes de qualité de l'évaluation du CAD. Il s'agit également d'identifier les principaux enseignements et de formuler des recommandations pour les actions futures. Le cabinet de conseil/consultant indépendant examinera la mise en œuvre conformément à la théorie du changement et aux hypothèses, évaluera la conception globale du projet, les stratégies, les approches ainsi que le mécanisme de partenariat et de coordination adopté par les partenaires du consortium pour fournir de manière efficace et efficiente des résultats objectivement vérifiables, comme stipulé dans la description de l'action du projet.

2. Contexte

Le REcAP est un projet de 48 mois financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par le Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix (WANEP), le Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI) dans 18 pays d'Afrique de l'Ouest et du bassin du lac Tchad. L'objectif principal du projet est de renforcer le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les 18 pays couverts par le projet, et de permettre aux décideurs politiques de prendre des décisions plus éclairées. L'idée qui sous-tend le réseau est de répondre aux lacunes en matière de capacités et aux limites de la collaboration entre les experts en consolidation de la paix, les décideurs politiques et les praticiens, et d'améliorer l'impact, les progrès et la durabilité de la recherche, des politiques et des pratiques en matière de consolidation de la paix.

Le réseau a été créé pour servir de plateforme interactive de coopération régionale entre les réseaux d'experts existants, les groupes de réflexion, la société civile, les partenaires de mise en œuvre, les organisations régionales et les gouvernements, afin de favoriser l'apprentissage par l'expérience, la production de connaissances et d'informations scientifiques, ainsi que d'offrir un cadre objectif pour les discussions, les débats et l'apprentissage mutuel. En outre, le réseau REcAP promeut les échanges d'expertise et de bonnes pratiques entre les professionnels d'Afrique de l'Ouest, du bassin du lac Tchad et d'Europe.

3. L'objectif de l'évaluation

L'évaluation a pour but d'examiner de manière indépendante la mise en œuvre globale du projet à la lumière des critères de l'OCDE/CAD, ainsi que des normes de qualité de l'évaluation du CAD. Il s'agit d'aider à déterminer dans quelle mesure le projet a pu atteindre ses objectifs globaux, et si le projet a été mis en œuvre conformément aux directives de la description de l'action du projet, et si la stratégie

globale a été adaptée aux défis pour lesquels elle a été conçue. Une partie de cet effort consistera également à proposer des stratégies d'intervention futures et des questions à examiner à la fin de l'extension sans coût du projet.

L'évaluation a également pour but de tirer des enseignements et de fournir des informations sur la nature, l'étendue et, si possible, l'impact potentiel et la durabilité du projet REcAP. L'évaluation portera sur la conception et la portée du projet, et analysera les enseignements tirés, les défis rencontrés et les meilleures pratiques obtenues au cours de la mise en œuvre. L'évaluation se concentrera également sur les modalités de mise en œuvre, les rôles et les responsabilités, la coordination, les accords de partenariat, la participation des bénéficiaires, le transfert de propriété et la durabilité des actions. L'évaluation examinera la conception du projet et les hypothèses formulées au cours du processus d'élaboration du projet afin de déterminer les résultats par rapport aux objectifs. Elle évaluera dans quelle mesure les résultats du projet ont été atteints comme prévu.

4. Portée de l'évaluation de fin de projet

L'évaluation couvrira toute la période du projet, du 1er février 2022 au 31 janvier 2026. Initialement conçu pour une durée de 36 mois, le projet devait se terminer le 31 janvier 2025. Cependant, suite à une demande de prolongation sans frais, 12 mois supplémentaires ont été accordés par l'UE, prolongeant ainsi le projet jusqu'au 31 janvier 2026. Compte tenu de ce qui précède, l'évaluation portera sur l'ensemble de la mise en œuvre, y compris la période de prolongation sans frais. La mission sera menée dans un délai de 30 jours ouvrables entre novembre et décembre 2025, et impliquera un engagement effectif avec les partenaires du consortium et d'autres parties prenantes du projet, y compris l'équipe régionale du FPI pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre basée à la Délégation de l'UE au Sénégal, des échantillons raisonnés de membres du réseau REcAP et des bénéficiaires du projet à travers les pays cibles en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad. Pour atteindre les objectifs de l'évaluation, le consultant devra répondre aux questions d'évaluation alignées sur les critères de l'OCDE/CAD (pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité), ainsi que sur les normes de qualité de l'évaluation du CAD :

5. Les questions d'évaluation prédéterminées

I. Pertinence

- Dans quelle mesure les objectifs et la conception du projet REcAP étaient-ils adaptés aux besoins et aux priorités des chercheurs, des praticiens et des acteurs politiques en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux lacunes spécifiques en matière de recherche, d'échange de connaissances et de pratiques de consolidation de la paix dans les contextes ciblés ?
- Dans quelle mesure le projet est-il resté pertinent tout au long de sa période de mise en œuvre, y compris pendant la phase d'extension gratuite ?

II. Cohérence

- Dans quelle mesure le projet REcAP était-il cohérent avec d'autres initiatives existantes ou antérieures de consolidation de la paix, de recherche et de renforcement des capacités dans la région ?
- Les objectifs et les activités du projet étaient-ils complémentaires de ceux des partenaires du consortium et des stratégies plus larges de l'UE en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad ?

- Y a-t-il eu des chevauchements ou des contradictions avec les interventions d'autres acteurs, et comment ont-ils été gérés ?

III. Efficacité

- Dans quelle mesure le projet REcAP a-t-il atteint les produits et les résultats escomptés, tels qu'ils sont énoncés dans son cadre logique et ses documents contractuels ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il permis de renforcer le réseau REcAP en tant que plateforme de recherche, de partage des connaissances et d'action sur les questions de paix et de conflit ?
- Dans quelle mesure les formations dispensées aux praticiens ont-elles renforcé leurs capacités, leurs compétences et leurs connaissances pour appliquer dans leur travail des approches sensibles aux conflits, sensibles au genre et tenant compte du climat ?
- Quels sont les principaux facteurs qui ont facilité ou entravé l'obtention des résultats, y compris pendant la période des RCE ?
- Y a-t-il eu des résultats imprévus et comment ont-ils affecté l'efficacité globale du projet ?

IV. L'efficacité

- Dans quelle mesure les ressources financières, humaines et techniques ont-elles été utilisées efficacement pour mener à bien les activités et les résultats du projet ?
- Les mécanismes de gestion et de coordination du projet (y compris entre les partenaires du consortium) ont-ils permis de garantir une mise en œuvre de qualité et en temps voulu ?
- La prolongation sans frais a-t-elle permis de consolider et de clôturer efficacement les activités du projet sans charges financières supplémentaires ?

V. Incidence

- Quels changements significatifs (voulus ou non, positifs ou négatifs) ont résulté du projet REcAP pour :
    - Les chercheurs et praticiens individuels impliqués dans le réseau ?
    - Les institutions ou organisations engagées dans le projet ?
    - Les politiques, les pratiques ou les discours liés à la paix et aux conflits dans les régions cibles ?
- Dans quelle mesure les formations et les engagements du réseau se sont-ils traduits par une amélioration des pratiques des praticiens dans leurs organisations et communautés ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au renforcement des capacités de recherche et à l'utilisation de données probantes dans la pratique de la consolidation de la paix ?

VI. Durabilité

- Dans quelle mesure les avantages et les résultats du projet REcAP sont-ils susceptibles d'être maintenus après sa clôture ?
- Quelle a été l'efficacité des stratégies mises en place pour assurer la pérennité des formations, des produits de la connaissance et du réseau REcAP en tant que plateforme au-delà du financement de l'UE ?
- Quel est le degré d'appropriation du réseau REcAP par ses membres et ses parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes ?
- Quels mécanismes existent ou sont nécessaires pour continuer à promouvoir les considérations relatives au genre, à la jeunesse et au changement climatique dans la recherche et la pratique au-delà de la durée de vie du projet ?

- Quelles actions ou stratégies supplémentaires pourraient renforcer la durabilité et l'impact continu ?

6. Méthodologie de l'évaluation de fin de projet

L'évaluation de fin de projet sera réalisée conformément aux normes éthiques ainsi qu'aux principes et lignes directrices de l'OCDE/CAD en matière d'évaluation. L'évaluation sera réalisée à l'aide de méthodes qualitatives et quantitatives pour aider à déterminer la mise en œuvre et la performance du projet, et pour proposer des recommandations. Elle sera réalisée par le biais d'une consultation élargie des parties prenantes, y compris un engagement effectif avec l'équipe régionale du FPI, le secrétariat du projet, le comité scientifique du projet et des échantillons raisonnés de membres des réseaux REcAP dans les pays cibles en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad. Les données qualitatives seront obtenues à partir des consultations des parties prenantes et de l'examen des documents du projet. Les questions d'évaluation prédéterminées mentionnées ci-dessus ont été formulées par le secrétariat du projet pour guider le processus d'évaluation. De même, les données quantitatives accorderont une attention particulière aux produits et aux résultats du projet, ainsi qu'à l'agrégation des participants en fonction du sexe, de l'expertise et de la nature des institutions/organisations. Les données collectées sur le site seront ventilées (par sexe, âge et lieu), dans la mesure du possible. La possibilité d'effectuer des visites sur le terrain dans certains pays cibles du projet sera examinée avec les partenaires du consortium.

6.1. Documents de base pour l'analyse documentaire

Les documents de base suivants seront accessibles :

- la proposition de projet (texte complet et cadre logique) telle qu'approuvée par l'UE
- Demande d'extension sans frais et documents d'approbation
- Rapports d'avancement et rapports narratifs intermédiaires soumis à l'UE
- Rapport d'évaluation à mi-parcours
- Le rapport de suivi par un tiers de l'UE commandé par l'équipe régionale de la FPI.
- D'autres documents seront mis à disposition sur demande du consultant.

7. Principales tâches et résultats attendus

Les principales tâches et les prestations attendues dans le cadre de ce service de consultance sont les suivantes :

I. **Réunion d'information préliminaire :** une session d'information préliminaire sera organisée avec le Secrétariat du WANEP/REcAP pour discuter et convenir du contenu des termes de référence, des méthodes d'engagement des parties prenantes, et pour clarifier les tâches à accomplir. Au cours de ce processus, tous les documents de projet nécessaires au consultant seront partagés. Les questions contractuelles seront discutées avec WANEP et un consensus sera atteint.

II. **Rapport initial :** Le consultant doit préparer un rapport initial dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de signature du contrat. Le rapport initial doit
   - Démontrer une compréhension approfondie des termes de référence et expliquer clairement comment les questions d'évaluation prédéterminées, déduites des principes et lignes directrices d'évaluation du CAD de l'OCDE, seront traitées.
   - Présenter la conception de l'évaluation, y compris la méthodologie, l'approche d'échantillonnage, les considérations éthiques et les limites.
   - Inclure les outils et instruments de collecte de données (par exemple, les guides d'entretien, les guides de discussions de groupe, les enquêtes).

- Fournir une matrice d'évaluation résumant les questions d'évaluation, les sources de données, les méthodes de collecte et d'analyse des données et les critères/mesures d'évaluation de chaque question.
- Inclure un plan de travail détaillé avec une proposition de calendrier des tâches, des activités, des résultats attendus et des responsabilités claires pour chaque tâche ou résultat.
- Le rapport initial sera examiné et approuvé par le secrétariat REcAP après intégration des commentaires et des recommandations.
- Le rapport initial sera discuté et approuvé par toutes les parties prenantes lors de la séance d'information préliminaire.

III. Collecte et analyse des données

Le consultant devra :

- Effectuer la collecte des données conformément à la méthodologie approuvée.
- Analyser systématiquement les données en fonction des questions d'évaluation et des critères de l'OCDE/CAD.
- Trianguler les résultats provenant de sources multiples afin d'en assurer la validité et la fiabilité.

IV. **Projet de rapport d'évaluation :** Le consultant doit soumettre un projet de rapport d'évaluation conforme au format de rapport et à la liste de contrôle proposés. Le projet de rapport devra

- Présenter les résultats préliminaires, les conclusions, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les recommandations exploitables.
- Mettre en évidence les difficultés rencontrées et les mesures d'atténuation.
- sera examiné par les partenaires du consortium et l'équipe régionale du FPI.
- Incorporer les commentaires, suggestions et recommandations reçus des parties prenantes. Les commentaires des parties prenantes seront fournis dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception du projet de rapport.

V. **Réunion virtuelle de validation :** Le consultant devra

- Préparer et animer une réunion virtuelle de validation avec les partenaires du consortium et l'équipe régionale du FPI pour présenter les résultats préliminaires, les conclusions et les recommandations.
- Il profitera de cette réunion pour s'assurer que les résultats de l'évaluation sont exacts, crédibles et étayés par des éléments probants.
- Intégrer les commentaires supplémentaires de cette réunion dans le rapport final.

VI. **Rapport d'évaluation final :** Le consultant soumettra le rapport d'évaluation final dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception des commentaires sur le projet. Le rapport final devra

- Intégrer tous les commentaires des partenaires du consortium et de l'équipe régionale du FPI.
- Être clair, bien organisé, complet et prêt à être diffusé.
- Fournir un compte-rendu complet du processus d'évaluation, des résultats, des conclusions, des leçons apprises et des recommandations.
- Respecter les normes politiques de l'UE et les exigences en matière d'assurance qualité.
- Ne pas dépasser cinquante (50) pages, annexes non comprises.
- Le rapport sera soumis sous forme électronique et, si possible, des versions papier seront également soumises.

Tableau : Calendrier des résultats attendus et des activités connexes

Produits livrables	Activités	Contenu	Résultats attendus	Calendrier
Réunion d'information préliminaire avec le secrétariat du WANEP/REcAP	Discuter du contenu des termes de référence, de la conception de l'évaluation, de la méthodologie, du plan de travail détaillé ainsi que des questions contractuelles.	• Les documents de projet requis mentionnés au point 5.2 seront partagés lors de la réunion de débriefing ; • Les questions contractuelles seront discutées avec WANEP. • Les modalités de coordination et de travail seront discutées et un consensus sera atteint.		Dans les 5 jours ouvrables suivant la signature du contrat
Production du rapport initial	Le rapport initial est présenté pour commentaires, suggestions et recommandations.	Le contenu du rapport initial comprendra les méthodes, les outils d'évaluation, le plan de travail, les questions d'évaluation détaillées prédéterminées ainsi que les approches à adopter.	**Production d'un rapport de démarrage**	
Examen des documents et consultation des parties prenantes pour produire la première version du rapport d'évaluation.	• Examen des documents du projet reçus lors de la réunion de démarrage.	• La documentation et l'analyse documentaire permettent de comprendre en profondeur le projet, sa trajectoire de mise en œuvre et ses actions clés. • Elle aura permis d'identifier les produits et les résultats , ainsi que les leçons apprises, les défis et les meilleures pratiques.	**Production d'un projet de rapport**	20 jours
Visite sur le terrain, collecte et analyse des données	Collecte de données dans les pays cibles sélectionnés (à convenir), y compris les éléments suivants : • Réalisation d'entretiens individuels structurés/semi-structurés. • Organisation de discussions de groupe avec des membres sélectionnés du réseau REcAP et des bénéficiaires.	Collecte des données, analyse, débriefing et présentation du projet de rapport d'évaluation.		
Organisation d'une réunion virtuelle de validation	• Présentation du rapport d'évaluation final lors d'une réunion virtuelle.	Les parties prenantes s'assureront que les résultats, les conclusions et les recommandations présentés dans le rapport d'évaluation sont exacts, crédibles et étayés par des preuves.		

Présentation du rapport d'évaluation final	Le rapport final présenté intègre les commentaires, suggestions et recommandations formulés lors de la réunion de validation.	Le rapport final a été produit conformément aux normes de qualité de l'évaluation de l'OCDE/CAD.	**Production du rapport final**	5 jours
Nombre total de jours de travail pour le service de consultance				30 jours

8. Structure du rapport final d'évaluation

I. **Page de couverture :** Titre du rapport d'évaluation, nom du projet, date et nom du/des consultant(s)/société de conseil.
II. **Résumé analytique :** résumé concis des principaux résultats, conclusions et recommandations (3-4 pages). Le résumé doit être rédigé comme une section autonome qui peut être partagée avec les décideurs et les partenaires.
III. **Table des matières** : Incluant la liste des tableaux, figures et annexes pour faciliter la navigation
IV. Liste des acronymes et abréviations
V. **Introduction :** Informations générales sur le projet (objectifs, domaines cibles, durée, partenaires), le but, les objectifs et la portée de l'évaluation (1-2 pages).
VI. **Méthodologie :** Description détaillée de la conception et de l'approche de l'évaluation, des méthodes et outils de collecte des données, de la stratégie d'échantillonnage et des répondants atteints, des techniques d'analyse des données utilisées, des considérations éthiques et des limites de l'évaluation (3-4 pages).
VII. **Analyse de la situation** en ce qui concerne les résultats, les produits et la stratégie de partenariat (3-4 pages)
VIII. Analyse des possibilités d'orientation pour les interventions futures (3-4 pages).
IX. **Annexes :** tableaux, termes de référence, visites sur le terrain, documents utilisés et examinés. Elles doivent également contenir des documents supplémentaires tels que des outils de collecte de données, des tableaux de données détaillés, une liste de personnes ou d'organisations ayant contribué à l'évaluation, ou des informations générales supplémentaires.
X. Constatations (classées selon les critères du CAD de l'OCDE) (environ 20 pages)

- Pertinence
- Cohérence
- Efficacité
- Efficacité
- Impact
- Durabilité

Pour chaque critère du CAD de l'OCDE :

- **Preuves et exemples clés :** Présentez les données et les preuves collectées pour répondre aux questions d'évaluation du critère. Inclure les résultats quantitatifs (le cas échéant) et les perspectives qualitatives avec des citations ou des exemples illustratifs.
- **Meilleures pratiques :** Mettre en évidence les approches, stratégies ou modalités identifiées comme étant efficaces et reproductibles.
- **Enseignements tirés :** Notez les leçons opérationnelles ou stratégiques tirées de la mise en œuvre du projet.
- **Perspectives et défis :** Discuter des possibilités de programmation future ou de durabilité identifiées, ainsi que des principaux défis rencontrés au cours de la mise en œuvre (internes ou externes).

II. **Analyse des résultats et implications :** Fournir une interprétation approfondie des résultats à travers les critères : identification des modèles et des tendances, réflexion sur les idées significatives et leurs implications pour l'orientation stratégique future du réseau REcAP, la programmation des membres du consortium et les politiques et décisions de financement de l'UE et des partenaires (2 à 3 pages).

III. **Conclusions :** Résumé des principaux résultats. Évaluation globale de la performance et de la valeur ajoutée du projet, y compris des réflexions sur ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré (2 à 3 pages).

IV. **Enseignements tirés et meilleures pratiques** : Enseignements pratiques et spécifiques au contexte qui peuvent servir de base à de futurs projets ou réseaux similaires. Perspectives transférables pour les partenaires du consortium, l'UE et d'autres acteurs de la consolidation de la paix (1-2 pages).

V. **Recommandations** : Recommandations claires et réalisables destinées aux partenaires de WANEP et du consortium ainsi qu'à l'UE, visant à informer les initiatives futures (3-4 pages). Les recommandations doivent être classées par ordre de priorité et, si possible, assorties d'un calendrier.

9. Coût du service de consultance et mode de paiement

Dans le cadre du processus de candidature et de sélection, les cabinets de consultants/ consultants indépendants intéressés doivent soumettre une proposition de budget détaillée le 30^{e}août 2025. Le candidat sélectionné discutera avec les dirigeants de WANEP pour parvenir à un consensus sur la proposition technique et le budget soumis. Les paiements seront basés sur la satisfaction des parties prenantes. Implicitement, les paiements ne seront effectués que lorsque les livrables auront été évalués et approuvés par les parties prenantes du projet comme étant d'excellente qualité, conformément à la norme de l'UE. La législation fiscale ghanéenne régissant les services de conseil sera prise en considération.

Le mode de paiement suivant sera adopté et convenu.

- 30 % seront versés à la soumission et à l'approbation du rapport initial.
- 20 % seront versés à l'approbation du projet de rapport d'évaluation
- 50 % seront versés à la validation et à l'approbation du rapport d'évaluation final.

10. Modalités de gestion

Le service de consultance commencera par un briefing initial avec la direction de WANEP et l'équipe du projet au niveau du Secrétariat. Le consultant sélectionné rendra compte à WANEP par l'intermédiaire du coordinateur REcAP. Ce dernier fournira des conseils techniques sur l'évaluation et garantira l'indépendance du processus d'évaluation. Le coordinateur gérera l'ensemble du processus d'évaluation et fournira un soutien logistique au consultant.

11. Calendrier du processus d'évaluation

L'évaluation sera réalisée dans un délai de 30 jours ouvrables, du 1ernovembre 2025 au 11 décembre 2025. Le consultant préparera un tableau avec les tâches, les délais et les résultats attendus, pour lesquels il sera responsable et redevable. Ce tableau sera soumis dans le cadre du rapport initial.

12. Qualifications, compétences et expérience requises

Diplôme de troisième cycle en sciences sociales, études sur la paix et les conflits, relations internationales, sciences politiques, politiques publiques et gestion, études sur le développement ou dans un domaine connexe ;

I. Au moins sept ans d'expérience professionnelle pertinente dans le suivi et l'évaluation de projets liés à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits dans le contexte africain ;
II. Expérience confirmée dans le suivi et l'évaluation de projets en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad, avec une compréhension approfondie du contexte et de la dynamique régionale.
III. Maîtrise des méthodes de recherche qualitatives et quantitatives, avec un accent sur l'analyse des conflits et les cadres d'évaluation de la consolidation de la paix ;
IV. Familiarité avec les méthodes d'évaluation participatives qui impliquent les chercheurs et les praticiens, tels que les OSC locales, et d'autres parties prenantes.
V. Excellentes aptitudes à la communication écrite et orale pour produire des rapports clairs, concis et bien structurés ;
VI. De solides compétences interpersonnelles pour dialoguer avec le personnel du projet, les bénéficiaires et les autres parties prenantes en tenant compte des spécificités culturelles ;
VII. La maîtrise de l'anglais et du français est essentielle, compte tenu du contexte multilingue de l'Afrique de l'Ouest et du bassin du lac Tchad. La connaissance du portugais serait un avantage supplémentaire ;
VIII. Solides compétences en matière d'organisation et de gestion du temps pour gérer des tâches multiples et respecter les délais ;
IX. Familiarité avec les outils numériques pour la collecte et l'analyse de données à distance ;
X. Une expérience dans l'évaluation de projets similaires financés par l'UE sera un avantage supplémentaire.

13. Processus et procédures de candidature

Les cabinets de conseil et les consultants indépendants intéressés sont priés de soumettre les documents suivants :

i. **Un CV** indiquant toute l'expérience acquise dans la conduite d'évaluations similaires, ainsi que les coordonnées d'au moins trois (3) personnes de référence ;
ii. **Une lettre de motivation** décrivant comment il/elle répond aux compétences définies dans les termes de référence, confirmant son intérêt et sa disponibilité à fournir ce service de consultance dans la période indiquée. Cette lettre doit également comprendre une brève description des raisons pour lesquelles l'individu se considère comme le candidat le plus approprié pour la mission, ainsi qu'une méthodologie, le cas échéant, sur la manière dont il abordera et mènera à bien la mission.
iii. **Soumission d'une proposition technique** tenant compte d'une conception solide de l'évaluation, d'une méthodologie et d'un plan de travail détaillé. Elle comprendra la méthodologie proposée, y compris la compréhension de la mission et le caractère innovant de l'approche adoptée pour mener l'évaluation.
iv. **Soumission d'une proposition financière** indiquant le prix total forfaitaire du contrat, accompagné d'une ventilation des coûts, et tenant compte de la législation fiscale ghanéenne.

14. Procédure de candidature et critères de sélection

Toutes les candidatures seront évaluées conformément aux critères d'évaluation énoncés ci-dessous :

L'offre sera évaluée sur la base du meilleur rapport qualité-prix et d'une méthode de notation. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour des entretiens avec le panel. Toutes les propositions seront évaluées selon les critères décrits ci-dessous :

Critères de sélection	Contenu	Pourcentage Scores	Points maximum
Au moins un master en sciences sociales, en études sur la paix et les conflits, en relations internationales, en sciences politiques, en études sur le développement ou dans un domaine connexe. Un doctorat dans un domaine connexe serait un avantage.	• Qualifications pertinentes dans le domaine du suivi et de l'évaluation • Qualifications pertinentes et compétences transférables adaptées à la mission et aux tâches à accomplir.	10%	10
Proposition technique tenant compte d'une conception solide de l'évaluation, d'une méthodologie et d'un plan de travail détaillé conformes aux critères de l'OCDE/CAD (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité) et aux normes de qualité de l'évaluation du CAD.	• Présentation d'une méthodologie solide sur le plan technique. • Méthodes et outils adaptés aux tâches à accomplir. • Approche innovante présentée • La proposition aborde les objectifs, la portée et le contexte de l'évaluation. • Les questions d'évaluation prédéterminées sont bien construites et faciles à comprendre. • Un plan de travail réaliste pour l'exécution des tâches dans les délais prévus. • Proposition financière solide sur le plan technique (quel est le rapport coût-efficacité ?).	40%	40
Expérience avérée dans le suivi et l'évaluation de programmes de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'éducation civique dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest et du bassin du lac Tchad ; Expérience avérée dans l'évaluation de programmes similaires de consolidation de la paix et de prévention des conflits financés par l'UE.	• Le CV montre que des évaluations similaires ont été menées. • Le CV montre que des projets similaires de consolidation de la paix et de prévention des conflits financés par l'UE ont été évalués.	35%	35
Au moins 7 ans d'expérience	Le CV montre les années d'expérience	10%	10
Maîtrise de l'anglais et connaissance pratique du français	Maîtrise du français et connaissance pratique de l'anglais ?	5%	5
Score total		100%	100

15. Date limite de dépôt des candidatures et instructions :

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 30 septembre 2025. Toutes les candidatures doivent être soumises électroniquement à recapsecretariat@wanep.org avec copie à : wanep@wanep.org**Proposition technique et financière pour l'évaluation de fin de projet-REcAP"** dans la ligne d'objet.